



Municipalité de
Déléage

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 354-73

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Les représentants de la Municipalité de Déléage tiendront une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 354-73 modifiant le règlement de zonage 354 article 5.1.11 concernant les marges d'implantation d'un puits d'alimentation en eau potable.

DATE : 25 juin 2024

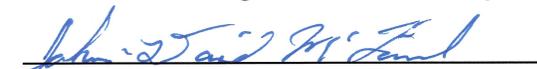
HEURE : 17 h30

LIEU : Municipalité de Déléage, salle Palma-Morin
175 Route 107
Déléage (QC) J9E 3A8

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de modification du règlement de zonage et des marges d'implantation d'un puits et permettre aux citoyens d'être entendus sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté en format papier au bureau de la Municipalité de Déléage, et en format numérique sur le site web de la municipalité www.deleage.ca

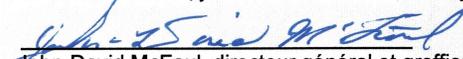
Donné à Déléage, ce mardi, 10^e jour du mois de juin 2024.


John-David McFaul
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Déléage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Déléage, sur le site web de la Municipalité de Déléage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de juin 2024.


John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier